



COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 045-214502536-20230711-D_0048_2023-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du onze juillet deux mille vingt trois

Département du Loiret

N° D-0048/2023

Arrondissement et canton
de Pithiviers

Communauté de communes
du Pithiverais

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	13	17

Date de la convocation : 6 juillet 2023

Date d'affichage : 12 juillet 2023

Vote
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, CHARBONNIER Martine, LAIZEAU Boris, BARBIER Marie-Claude Adjoint, BELLEC David, BORE Laura, CHAVANNEAU Frédérique, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, MENARD Éric, PERON Corinne,

Absents excusés : Monsieur RIBEAUCOURT Pascal pouvoirs à Madame BARBIER Marie-Claude
Madame SURATEAU Céline pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris
Monsieur PERRETIN Jean-François pouvoirs à Monsieur HUBEAU Alain
Monsieur COLLEAU Olivier pouvoirs à Monsieur CHALINE Philippe
Monsieur LANGUILLE François
Monsieur PELLERIN Cyril

Secrétaire de séance : Madame DEROUET Hélène

Souscription d'un emprunt pour les travaux d'aménagement d'une voie verte entre le hameau de Fresnay les Chaumes et le bourg de Pithiviers le Vieil

Le Maire de la commune de Pithiviers le Vieil

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2122-22 ;

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire

Vu le projet de contrat établi par le Crédit Agricole

DÉCIDE à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt de 87 000 euros (quatre-vingt-sept mille euros) émis aux conditions suivantes :

- Montant : 87 000 €
- Prêt à moyen terme avec taux fixe à échéances constantes en intérêt
- Au taux fixe de 4.40 %
- Sur une durée de 24 mois
- Remboursement du capital in fine et paiement des intérêts tous les ans

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Pithiviers
- Service de Gestion de Comptable de Pithiviers

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

